

MALBOUHANS - ANCIEN AERODROME

17 SEPTEMBRE 2006

10^{ème} SLALOM LURON

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise le 17 SEPTEMBRE 2006 avec le concours de l'écurie ROYE AUTO SPORT et avec le soutien de la Communauté de Commune du Pays de LURE, un slalom dénommé :

10^{ème} SLALOM LURON

Cette épreuve compte pour la coupe de France des slaloms 2007, les challenges Bourgogne Franche-Comté 2007, le challenge VED 2006 et le challenge ASA LURONNE 2006.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche-comté sous le numéro 55 en date du 18 JUILLET 2006, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 388 en date du 22 AOUT 2006.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

- Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme Monique FRANCE	Licence n° 29181	ASA 0409
- Commissaires Sportifs :	Mr Jean-Marc DELOY	Licence n° 6830	ASA 0409
	Mr Jean-Pierre SIMON	Licence n° 2746	ASA 0409
- Directeur de Course :	Mr Hubert BENOIT	Licence n° 3617 0	ASA 0411
- Directeur de Course Adjoint :	Mr Thierry COURANT	Licence n° 1614	ASA 0409
- Commissaire Technique responsable :	Mr Michel SENNERICH	Licence n° 14723	ASA 0408
- Commissaire Technique :	Mr J.Louis REVERCHON	Licence n° 6835	ASA 0409
- Chargés des relations avec les concurrents :	Mr Claude PETOT	Licence n° 3614	ASA 0409
- Chronométrateurs :	Mme Michèle CHOLLEY	Licence n° 9463	ASA 0409
	Mme Martine EME	Licence n° 14505	ASA 0409
	Mr Jean PFLEGHAAR	Licence n° 41358	ASA 0409

1.2p. HORAIRES

- **Clôture des engagements** : le lundi 11 SEPTEMBRE 2006 à 24 heures.
Les concurrents du groupe loisir titulaires d'un titre de participation peuvent s'inscrire le jour de l'épreuve dans la limite des places restantes le cas échéant jusqu'à la fin des vérifications administratives.
- **Publication de la liste des engagés** : le jeudi 14 SEPTEMBRE 2006.
- **Vérifications administratives** : le samedi 16 SEPTEMBRE 2006 de 15 heures à 19 heures 30.
Lieu : ancien aérodrome de MALBOUHANS, accès par la RN 19, GRATTERY, MALBOUHANS.
- **Vérifications techniques** : idem que les vérifications administratives.
Lieu : idem que les vérifications administratives.
Des vérifications administratives et techniques exceptionnelles pourront avoir lieu pour les concurrents l'ayant demandé à l'organisateur, le dimanche 17 SEPTEMBRE 2006 de 5 heures 30 à 7 heures 30.
- **Réunion du Collège des Commissaires Sportifs** : le dimanche 17 SEPTEMBRE 2005 à 7 heures 35.
Lieu : derrière le camion podium.
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course** : le dimanche 17 SEPTEMBRE 2006 à 7 heures 40.
- **Briefing des pilotes** : le dimanche 17 SEPTEMBRE 2006 à 7 heures 45.
Lieu : sur la ligne de départ.
- **Course** :
 - 1^{ère} manche le dimanche 17 SEPTEMBRE 2006 de 8 heures 00 à 11 heures 00.
 - 2^{ème} manche le dimanche 17 SEPTEMBRE 2006 de 11 heures 15 à 12 heures 15 et de 13 h15 à 15 h15.
 - 3^{ème} manche le dimanche 17 SEPTEMBRE 2006 de 15 heures 30 à 18 heures 30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- **Affichage des résultats provisoires** : le dimanche 17 SEPTEMBRE 2006 1/4 d'heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé,
Lieu : sur place, **parc fermé final** (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office).
- **Remise des prix** : le dimanche 17 SEPTEMBRE 2006 à 19 heures 30, lieu : sur place sous le chapiteau.

1.3P. VERIFICATIONS

- Voir article 1.2P.
- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage DORMOY :
Adresse : 111 rue Salengro, 70200 LURE.
Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 17 SEPTEMBRE 2006 à 7 heures 30.

- Pesage des voitures (facultatif) : lieu : garage DORMOY, 111 rue Salengro, 70200 LURE.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques : libre le samedi 16 SEPTEMBRE 2006 de 15 heures à 19 heures 30.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. ENGAGEMENTS

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA LURONNE
43 Boulevard Charles de Gaulle
70000 VESOUL

- La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1P. aura été atteint, et au plus tard le lundi 11 SEPTEMBRE 2006 à minuit.

10 places sont réservées au groupe loisir. Les concurrents du groupe LOISIR, titulaires d'un titre de participation (23 euros et demande à préciser sur l'engagement) peuvent s'inscrire le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles attribuées à ces concurrents jusqu'à la fin des vérifications administratives.

- Les frais de participation sont fixés à 180 €, réduits à 90 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130 dont 10 sont réservés au groupe LOISIR.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Voir tableau épreuves.).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : spécifié sur un additif le cas échéant.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le slalom luron est du type poursuite suivant le plan joint, il se déroulera en trois manches sur une boucle de 750 mètres à parcourir deux fois, soit 1500 mètres au total.

Les concurrents quitteront le parc et se rendront à la prégrille du coté gauche de la voie en laissant un libre accès du coté droit de cette même voie.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard, à savoir l'ordre croissant des classes de cylindrée et dans l'ordre décroissant des numéros : LOISIR – F2000/FC/FS – N/FN – A/FA – GT de série – C3/CM/CN – D/E,D/E-F. Le départ sera donné au feu.

FILE DE DEPART : voie qui précède le départ. **RAPPEL** : les concurrents devront se ranger en file de départ devant la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le véhicule dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve ou de la manche.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents sera situé à proximité du départ. Il sera accessible dès l'ouverture des contrôles. Les remorques devront être garées sur le parc prévu à cet effet.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés sera situé à proximité du parc remorques.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : ancien aérodrome de MALBOUHANS.
- pendant la course : au parc de départ, ancien aérodrome de MALBOUHANS.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : ancien aérodrome de MALBOUHANS.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée.

Lieu : ancien aérodrome de MALBOUHANS.

Téléphone permanence n° **06.30.74.27.83**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : LURE Téléphone n° 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2P.

7.3P. COURSE

Voir le règlement standard des courses de côte et slaloms et l'article 6.1P.

Le chronométrage sera électronique et automatique, les temps seront pris au 1/100^{ème} de seconde.

7.4P. CHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE.

ARTICLE 8P. PENALITES

- | | | |
|---|---|--|
| - Quille de parcours renversée ou déplacée | = | 3 secondes. |
| - Erreur de parcours | = | manche non prise en compte pour le pilote. |
| - Non respect du parc fermé | = | Hors course |
| - Départ prématuré | = | 5 secondes |
| - Présentation sur la ligne hors de son ordre | = | 2 secondes |

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 manches.

Les classements provisoires seront affichés ¼ d'heures après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Modalités : sans objet

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement : le premier de chaque classe recevra 90 € en chèque.

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum une coupe au premier scratch, au premier de chaque groupe y compris loisir, au premier de chaque classe y compris loisir et à la première féminine.

N.B : les coupes ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM

Voir Article 1.2P.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2P.

TITRE DE PARTICIPATION (ex licence initiation) : Les titres de participation (valable pour une seule participation) ne seront délivrés que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition automobile, datant de moins d'un an.